

Ces boîtes publiques sont un problème dans nos villages, surtout en hiver, car le chasse-neige les renverse toutes sur son passage, comme cela s'est produit dans certains villages, tout près de Saint-Félicien.

• (5.30 p.m.)

On pourrait renverser ce paquet de boîtes publiques, un bon matin, dans ces régions où l'hiver sévit six mois par année. C'est pour cette raison que je veux appeler l'attention de l'honorable ministre et surtout celle de ses fonctionnaires sur ce problème.

Les fonctionnaires devraient faire, encore une fois, une étude au sujet de ce bureau de poste et bien se convaincre qu'actuellement il existe 40 usagers. Selon les règlements, selon la correspondance, le ministre disait qu'il fermerait les bureaux de poste où il existait seulement 30 usagers. Or, dans ce village, il en existe 40 et d'autres arriveront cet été. Je me demande si l'honorable ministre a des raisons valables de fermer ce bureau de poste.

D'ailleurs, il nous dit, je pense, que cet autre service, en parlant de celui de distribution du courrier au village, coûte environ \$3,332. Je veux signaler tout simplement à l'honorable ministre que s'il venait faire une étude—je ne sais pas s'il s'agit du parcours n° 1 ou n° 3—il constaterait qu'il y a un parcours sur lequel il ne reste plus que trois ou quatre usagers, alors que le parcours s'effectue encore dans tout le rang.

A mon avis, ces gens-là seraient prêts, avec les habitants du village, à sacrifier le montant d'argent alloué pour ce parcours, qui dessert trois ou quatre usagers, et l'additionner à celui du village. Cela équilibrerait les dépenses et n'entraînerait aucun surplus, bien qu'il vaille la peine de faire enquête, afin de savoir si vraiment ces trois ou quatre usagers seraient prêts à céder leurs droits en faveur des habitants du village, parce que, franchement, il semblerait qu'ils aiment autant aller chercher leur courrier dans le bureau de poste du village. A mon avis, cela réglerait le problème financier et satisferait la population, tout en lui procurant un bon service.

Samedi dernier, soit le 10 mai, je suis allé à Saint-Stanislas rencontrer le président de l'Association pour discuter du problème postal, parce qu'un conseil a été formé pour traiter de cette question. J'ai pu rencontrer le président de l'Association et il m'a parlé de ce sujet-là. Je lui ai dit qu'à la prochaine occasion, à la Chambre, j'appellerais l'attention de l'honorable ministre sur ce sujet. Selon moi, il s'agit d'une proposition très intéressante parce qu'actuellement, franchement, ce bureau de poste n'est pas conforme aux nor-

mes fixées par l'honorable ministre, qui dit que s'il y a moins de 30 familles, on fermera le bureau de poste.

L'honorable ministre a reçu la requête, signée par 40 personnes, qui provenait du bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas, portant la date du 17 février, dans laquelle on disait, et je cite:

Monsieur le ministre,

Nous soussignés, résidents de Saint-Stanislas, comté Roveral, qui ne sommes pas desservis par la malle rurale, nous nous objectons fortement à la fermeture de notre bureau de poste.

Nous vous demandons M. le Ministre par l'entremise de notre député fédéral que le bureau de poste de Saint-Stanislas, comté Roberval, reste ouvert et de bien vouloir prendre en considération Que:

Le service de malle rurale ne peut remplacer l'utilité d'un bureau de poste qui rend de nombreux services même à ceux qui sont déjà desservis par la malle rurale dans un climat rigoureux comme le nôtre.

La fermeture de notre bureau de poste affecterait beaucoup tous nos Corps Publics dont: Caisse Populaire, Conseil Municipal, Commission Scolaire, Fabrique, Cercle des Fermières, Couvent et autres... dont tous les services du bureau de poste sont indispensables et préférable à tous les inconvénients de la malle rurale pour toutes nos organisations.

Cette requête porte la signature de 40 usagers. L'honorable ministre est bien au courant de la chose.

Sans m'étendre davantage sur le sujet, je voudrais absolument que l'honorable ministre étudie à nouveau ce cas avant de verrouiller ce bureau de poste, car, à mon avis, ces gens ont besoin de leur bureau de poste. Ils sont éloignés des autres centres et ce serait tout simplement injuste de les priver de leur bureau de poste.

Les fonctionnaires devraient étudier minutieusement le parcours du courrier rural. On dit, en plus, que le bureau de poste n'est pas rentable.

Il faut noter aussi que le bureau de poste de Saint-Stanislas et la route n° 3 de cette paroisse sont dans le district postal de Mistassini, et que la route n° 3 de Mistassini est dans celui de Saint-Stanislas.

Je crois qu'il s'agit d'une erreur. Nous calculons les revenus des routes rentables comme faisant partie de ceux du bureau de poste de Mistassini, alors que ce n'est pas du tout le cas. Ces routes appartiennent à Saint-Stanislas, et les montants devraient figurer dans les revenus de Saint-Stanislas.

Je ne conçois pas que les fonctionnaires aient quelque parti pris et je ne voudrais pas critiquer leur inspecteur—qui est probablement aussi un maître de poste—ni qui que ce soit autre, mais je demande tout simplement que justice soit faite. Il faudrait qu'une enquête sérieuse soit faite. Je suis sûr que le